

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

14 SEPTEMBRE 2026

PROJET DE MOTION

**déposé en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal,
sur la réforme de la fonction consultative et la mise au pas des pôles**

par

M. Hazée

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur la réforme de la fonction consultative et la mise au pas des pôles

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur la réforme de la fonction consultative et la mise au pas des pôles ;

- A. Considérant les propositions déposées par le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) en avril 2025 en pleine association avec les pôles ;
- B. Considérant la feuille de route adoptée par le Gouvernement wallon en juillet 2025 ;
- C. Considérant le changement de cap opéré ensuite dans les avant-projets de décret adoptés en première lecture en date du 28 mai 2026 ;
- D. Considérant les incompréhensions et inquiétudes exprimées par plusieurs pôles et par plusieurs acteurs engagés dans ceux-ci à l'égard de la mise au pas des pôles que portent ces avant-projets de décret ;
- E. Considérant le recul majeur que constituerait une telle mise au pas pour la dynamique démocratique

au sein des pôles, pour l'expertise collective que cela permet de produire et *in fine* pour la contribution des pôles au processus de décision de la Wallonie ;

- F. Considérant les risques juridiques significatifs de cette réforme pour le respect de plusieurs directives européennes et engagements de la Wallonie.

Demande au Gouvernement wallon,

- 1. de réexaminer en profondeur les avant-projets de décret adoptés en date du 28 mai 2026 à la lumière de l'ensemble des avis et contributions reçus ;
- 2. de relancer un dialogue large avec le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie et l'ensemble des pôles afin d'aboutir à une vision partagée et à un consensus sur la réforme de la fonction consultative qui puisse être fertile pour la démocratie consultative et pour l'avenir de la Wallonie.

S. HAZÉE